

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2026/020
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 avril 2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 27 avril à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON, Christelle
CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther MARIS,
Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : Alain LACAUD

Pouvoir : Alain LACAUD a donné pouvoir à Charles WACHENHEIM

Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

2026-020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026-

- Budget annexe du Lotissement St Roch - M57

Au vu de la présentation globale du budget,

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte à l'unanimité le **Budget du Lotissement St Roch 2026** au niveau des sections de
fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et
en recettes qui s'équilibre comme suit :

- La somme de vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept *euros et soixante et
un centimes (27 487,61 €)* tant en dépenses qu'en recettes de **Fonctionnement**.

- La somme de vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-six *euros et soixante et un
centimes (27 486,61 €)* tant en dépenses qu'en recettes d'**Investissement**.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En Mairie le 28 avril 2026

Certifiée exécutoire le : 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20260427-2026DB020-DE
Reçu le 29/04/2026